

**1705** Ordonnance du Conseil de Lausanne pour tenir les rues nettes (fig. 1).

**1735** Le Conseil de Lausanne crée une commission pour la propreté de la ville, appelée aussi Chambre de propreté.

**1768** Ordonnance du Conseil de Lausanne concernant la propreté des rues (fig. 2).

**1788** «Il est ordonné à toutes personnes de balayer ou faire balayer, chacun devant sa maison, le mercredi et le samedi à quatre heures après midi, à peine d'un florin de bamp; payable par le propriétaire. Il est défendu de mettre des immondices dans les rues le samedi soir après le tombereau y aura passé, sous le même bamp que ci-dessus. Quant aux glaces et neiges, chacun devra les déblayer devant chez soi, dans la même étendue où il est tenu de balayer, sur l'ordre que leur en donnera Mr. le Métral, sous l'amende de cinq florins» (Ordonnances de police, art. VI).



fig. 1

**1803** «Chacun devra balayer ou faire balayer devant sa maison ou devant son terrain en ville, le mercredi et le samedi à quatre heures après midi, sous peine de cinq batz d'amende. En conséquence la cloche sera sonnée régulièrement les mercredis et samedis, avant quatre heures du soir dans tous les quartiers de la ville, pour aviser chacun qu'il ait à se conformer au présent ordre». (Règlement de police, art. 31.)



fig. 2

**1831** Face à la menace d'une épidémie de choléra, un avis à la population est affiché pour assurer la propreté des rues et places (fig. 3).



fig. 3

**1869** La Municipalité décide la réorganisation du service du balayage; celui-ci est placé sous la direction de l'inspecteur de police avec à sa tête un piqueur des balayages.

**1877** Réorganisation du service des travaux: on crée la fonction de piqueur des travaux; magasinier, il est aussi chargé de la surveillance générale des ouvriers de la ville, des soins à donner aux rues, places, fontaines, égouts, escaliers publics, promenades, plantations et bâtiments publics.

**1883** Un service des travaux d'entretien est créé, avec à sa tête un ingénieur des travaux d'entretien; la direction des travaux est chargée de l'entretien des routes, chemins, ponts, fontaines et quais du domaine public, ainsi que des chemins forestiers de grande communication, et de l'entretien et la propreté des rues, places et promenades publiques.

**1885** Mise à ferme du service de balayage, comprenant le balayage de la ville et du village d'Ouchy, l'enlèvement des immondices et du contenu des caisses de balayures des particuliers, le lavage des fontaines, des urinoirs et l'application des désinfectants. Le périmètre urbain a été divisé en trois secteurs teintés en bleu, en jaune et en rose sur le plan accompagnant le cahier des charges et comportant chacun un service spécial dont les différences consistent dans le renouvellement plus ou moins fréquent des opérations à faire (fig. 4).



fig. 4

**1890** Reprise par la commune du service du balayage.

**1897** Suppléant de l'ingénieur en chef, le premier ingénieur assume la responsabilité du service de l'entretien qui comprend, outre l'entretien et la propreté des rues, places et promenades publiques, l'entretien des ponts, des fontaines et des quais, les égouts et des canalisations, les concessions à bien plaie sur le domaine public, les permissions pour dépôts sur la voie publique, l'administration des dépôts de matériaux et l'attelage.

**1901** Premiers essais de goudronnage à Lausanne; la Municipalité adopte un règlement concernant la fonction du piqueur de l'entretien (fig. 5).

**1903** Entrée en fonction de M. Frédéric Rochat-Mercier en tant que premier ingénieur, chef du service de l'entretien. Le personnel employé à ce service compte au total 171 employés réguliers (fig. 6).



fig. 6



fig. 7



fig. 5

**1906** Création du service de la voirie avec les compétences suivantes: l'entretien et la propreté des rues, places et promenades publiques, l'entretien des routes et chemins, l'administration des magasins, des écuries de la ville et de l'attelage et l'exploitation des gravières.

**1907** M. Robert Piot, ingénieur adjoint, devient chef du service de la voirie, M. Rochat-Mercier ayant été élu à la Municipalité.

**1909** Achat d'une goudronneuse par le service de la voirie (fig. 7).



**1913** Entrée en vigueur du nouveau règlement de police pour la commune de Lausanne; les propriétaires d'immeubles sont tenus de faire laver à grande eau le trottoir au droit de leurs immeubles chaque jour, sauf les dimanches et les jours de fêtes; en temps de pluie et durant l'hiver, le balayage seul est autorisé.

**1912** Acquisition de chars Ochsner pour le transport des ordures ménagères (fig. 8).



fig. 8

**1920** Instauration d'une taxe de voirie.

**1924** Acquisition d'une arroseuse automobile transformable en camion.

**1926** Acquisition d'un rouleau compresseur (fig. 9).

**1930** Achat d'un compresseur avec matériel pneumatique et d'une goudronneuse à pulvérisateur.

**1932** Achat d'un nouveau rouleau compresseur; le réseau routier de la ville ne comprend pas moins de 170 km de chaussée.

**1934** Le service de la voirie reçoit, en plus de ces compétences traditionnelles, les attributions suivantes: le contrôle et la surveillance des fouilles, la surveillance de l'entretien des voies ferrées sur le domaine public, l'entretien du port, des rives du lac et des installations de petite batellerie, les mesures à prendre en cas d'éboulement et d'inondation.

**1938** M. Jean Dentan, ingénieur au service technique, succède à M. Robert Piot à la tête du service; M. Piot a passé 35 ans au service de l'administration communale.

**1939** Réorganisation du service de voirie: l'emploi des chevaux est complètement supprimé au profit des camions et camionnettes.



fig. 9



**1946** Achat de trois camions pour le service de la voirie; un poste de préposé au service de l'enlèvement des ordures ménagères est créé, alors que le poste de chef d'écurie est supprimé et remplacé par un surveillant aux ordures ménagères. Le service de la voirie comprend un personnel de 300 personnes.

**1956** La Municipalité décide de fusionner le service technique et le service de la voirie sous la dénomination «Service des routes et voirie». La section «jardins publics» de l'ancien service de la voirie devient à la même date le service de parcs et promenades.

**1957** La Municipalité, répondant à une pétition d'un retraité, décide que les corbeilles publiques ne porteront plus les armoiries lausannoises (fig. 10).

**1958** Mise en service de l'usine d'incinération du Vallon.

**1962** Nouveau règlement de police: l'obligation faite aux propriétaires d'immeubles de nettoyer le trottoir au droit de leurs immeubles tombe; le nettoyage de la voie publique est assuré désormais par les services communaux.

**1964** Mise en service de la station d'épuration des eaux usées de Vidy.

**1969** La Municipalité décide de scinder les compétences du service de routes et voirie: l'entretien et l'extension des collecteurs, le ramassage et l'incinération des ordures ménagères et l'épuration des eaux usées relèvent dorénavant du nouveau service d'assainissement.

**1972** Mise en service du nouveau port de petite batellerie et de la gare lacustre d'Ouchy.

**1980** Réaménagement de la zone piétonnière place Saint-François.

**1989** Inauguration des nouveaux ateliers et magasins de la ville place du Vallon.

**1993** Création au sein du service d'un bureau permanent de coordination et de planification des chantiers sur le domaine public.

**1997** Création d'une structure pluridisciplinaire d'étude d'aménagement des espaces publics.



fig. 10

